

Réunion plénière -Conseil de Quartier Belleville Saint-Maur
Jeudi 6 décembre 2012 19 h à l'école 100, avenue de la République

La réunion plénière a été organisée autour de trois ateliers thématiques avec une participation inégale

1. Comment améliorer les transports publics ? Participation de 12 personnes
2. Comment préserver l'espace piéton ? Participation de 16 personnes
3. Comment lutter contre les nuisances nocturnes ? Participation de 26 personnes

Restitution des ateliers :

1. Les transports publics :

Problèmes évoqués par les usagers des bus et solutions proposées :

- L'inexactitude du temps d'attente entre chaque bus :

Le système ciel devrait être revu et amélioré par la RATP

- l'accessibilité aux poussettes et l'encombrement occasionné :

L'espace dédié à cet usage est initialement prévu pour deux poussettes. Un réaménagement

à l'avant du bus suffisamment large permettrait une meilleure accessibilité et un espace de rangement pour loger plusieurs poussettes

Intervention de la salle :

- aucun espace de rangement n'est prévu pour des poussettes pliées. Il est impossible de tenir son enfant dans ses bras tout en portant la poussette.
- un aménagement à l'extérieur des bus permettrait le rangement des poussettes avant la montée

Question :

- La durée de validité de 1 h30 du ticket de bus ne vaut que dans un sens . Un changement demande l'utilisation d'un autre ticket. Pourrait-on étendre la validité à 2 h avec la possibilité pour la banlieue d'une jonction entre le métro et le bus ?

Réponse de **Luc Lebon**, Adjoint chargé des déplacements, des Transports et de l'espace public

Il y a quelques années, à la suite de la constatation d'une injustice vis à vis des usagers du métro le ticket plus utilisable 1H30 a été instauré pour les usagers des bus mais n'a pas permis les correspondances contrairement au métro. A savoir que pour le métro comme pour les bus, l'utilisation d'un ticket aller et d'un ticket retour est nécessaire. Par ailleurs l'extension de la validité du ticket à 2 h qui avait déjà été évoquée sous l'ancienne mandature relève d'une question de financement par le STIF qui est actuellement confronté à des questions de développements supérieurs et donc de grands besoins de financements. Il est à noter que le coût réel supporté par les usagers des transports en commun n'est que de 25% du coût supporté par le STIF.

Signalement et Améliorations suggérées par les usagers du métro :

- Des portes de sécurité seront installées prochainement sur plusieurs lignes dont la ligne 9
- l'installation d'escalators pour une amélioration de l'accessibilité
- l'installation de sanitaires réglerait le problème de malpropreté présent dans certaines stations

Questions :

l'irrégularité des bus 96 montant vers la porte des Lilas a-t-elle été évoquée lors de la réunion avec la RATP?

Réponse :

Un système de régulation commande au machiniste de modifier son trajet lors de problèmes de circulation en amont ou en aval. Dans le cas où plusieurs bus se suivent, un autre bus part dans l'autre sens pour une plus grande fluidité du trafic

Intervention de **Luc Lebon** :

Plusieurs demandes de statistiques quant à la régularité des bus ont été faites pour une plus grande visibilité. L'organisation d'une visite d'un centre de régulation a été demandée à la RATP.

2. L'espace piéton :

Les informations apportées par les habitants du quartier sur les difficultés de circulation des piétons ont mis en évidence quatre problématiques :

- l'étroitesse des trottoirs (160 cm)
- l'occupation des trottoirs par les encombrants et l'inadaptation des heures de collectes
- l'occupation des trottoirs par la clientèle des débits de boissons
- le stationnement des deux roues motorisés et la verbalisation

Intervention de **luc Lebon**,

- La politique de la Ville va vers l'aménagement de l'espace par l'élargissement des trottoirs.

A cet effet, d'importants travaux ont été effectués sur le quartier, liés au mobilier (carrefour

Oberkampf / Ménilmontant, certains tronçons de la rue Oberkampf et de la rue Jean-Pierre

Timbaud) ainsi que les aménagements vigie pirate devant les écoles pour une amélioration

de la sécurité. Par ailleurs, les fortes contraintes liées au bâti et le coût élevé ne permettent

pas le réaménagement de toutes les rues.

- Le ramassage des ordures ménagères est régi par un marché qui prévoit des horaires de collecte. La modification du contrat en cours est très compliquée. Les souhaits liés à la constatation d'horaires mal adaptés devront être rapportés pour une prise en compte dans le cahier des charges du prochain contrat sachant qu'il existe de nombreuses contraintes

- Le problème des terrasses est récurrent dans l'arrondissement et surtout dans le quartier lié à la présence de nombreux débits de boissons et restaurants. La politique stricte de la mairie en matière d'autorisation n'étant pas respectée, la plupart des terrasses sont des installations illicites et la verbalisation par les services compétents reste peu dissuasive par le montant peu élevé de l'amende compte tenu des bénéfices générés par une terrasse. Dans l'attente d'une modification législative, la régulation reste difficile

Questions :

- les plans de restructuration des rues prévoient-ils la mise en place de ralentisseurs rue saint Maur, entre l'avenue de la République et la rue Oberkampf ?

La suppression des potelets dans les rues étroites est-elle envisageable ?

Réponses :

- La rue Saint - Maur va passer en zone 30 sur l'intégralité du tronçon du 11ème et la mise place de ralentisseurs sur certains points n'est pas exclue.
- Les potelets (dispositifs en métal plantés le long des trottoirs ont pour vocation d'empêcher le stationnement des voitures. Leur diminution ou suppression entraîne rapidement un stationnement illicite important empêchant la libre circulation des piétons. Seuls certains potelets jugés superflus ont pu être retirés
- Le 11ème arrondissement est un secteur où le nombre d'utilisateurs de deux roues motorisés est en constante augmentation alors que le nombre de place de stationnement reste limité . L'offre étant inférieure à la demande, la politique de la Préfecture de police va vers une certaine tolérance en ne verbalisant que les stationnements gênants .

3. Les nuisances sonores :

Trois problématiques ont été abordées :

- les nuisances occasionnées par la présence de jeunes au 3, rue Robert Houdin
- la saleté et l'insécurité liée au trafic de drogues dans certaines rues et à l'alcoolisation des personnes aux heures tardives
- la non application de la réglementation sur les horaires de fermeture des établissements et l'autorisation d'ouverture de nuit (jusqu'à 5 h ou 6 h du matin) accordée le vendredi et le samedi soir

Solutions proposées :

- rencontre des jeunes par un groupe d'habitants
- création d'une association d'habitants sur les rues Oberkampf et Saint-Maur pour un dialogue avec les gérants des établissements qui permettrait de trouver des solutions à l'image du processus de médiation en expérimentation sur la rue Jean-Pierre Timbaud
- demander l'application de la loi sur les horaires de fermeture
- demander l'installation de fumoirs qui n'obligeraient plus les consommateurs à sortir sur les trottoirs

Intervention de **Nawel Oumer**, Adjointe chargée de la Politique de la Ville, de la Prévention, de la Sécurité et de l'accès aux droits et élue référente du conseil de quartier Belleville Saint-Maur

- Un processus de médiation a été mis en expérimentation sur une partie de la rue Saint-Maur et la rue Jean-Pierre Timbaud : Un travail d'échange entre l'association des gérants des établissements, une association de riverains et la mairie pour prévenir et réduire les nuisances sonores

- la commission cadre de vie pourrait faire une marche exploratoire pour signaler les points noirs et établir une cartographie qui servirait à mobiliser les services de la DPE et des services de police

Intervention de **Stéphane Martinet**, adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine

- plusieurs parties sont concernées : les riverains, les établissements et leur clientèle et si certaines responsabilités incombent à la mairie et d'autres à la préfecture de police, la responsabilité civique incombe aux personnes qui fréquentent ces établissements.

- les horaires d'ouverture et le cadre juridique :

Ils sont soumis à l'autorisation préalable de la préfecture de police et il appartient au commissariat du 11ème de veiller au bon respect de la loi.

La législation prévoit deux cas de figure :

- l'ouverture jusqu'à 2 heures du matin
- l'ouverture de nuit jusqu'à 5 heures ou 6 heures du matin mais qui reste exceptionnelles sur les rues Oberkampf et Saint-Maur.

Le non respect de ces horaires peut entraîner dans un premier temps une verbalisation et dans un second temps la fermeture administrative temporaire ou définitive de l'établissement en cas de récidive. Ces sanctions ont amené une véritable prise de conscience des gérants des établissements de la rue Jean-Pierre Timbaud. Un état des contrôles sur la rue Oberkampf sera demandé au commissariat.

Signalement

L'installation d'une antenne relais de l'opérateur free est annoncée au 107, avenue Parmentier .

Les parents d'élèves des écoles élémentaires et maternelle sises au 109 et 111, avenue Parmentier

demande l'intervention de la mairie pour l'annulation du projet eu égard à la dangerosité avérée

de ces installations sur la santé des enfants.

Réponse de Luc Lebon :

La loi ne permet pas aux maires de s'opposer à l'installation des antennes relais. La Ville n'a

qu'un avis consultatif sur leur position et les avis défavorables plusieurs fois émis par le maire

du 11ème n'ont pas été suivis d'effet. Les parents d'élèves et sont invités à participer à la réunion publique de concertation qui aura lieu le 13 décembre avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Intervention de Maïté Errecart, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère d'arrondissement chargée de la Démocratie locale et des conseils de quartier

La ville de Paris a négocié et signé avec les opérateurs de téléphonie mobile une chartre contenant l'exposition à un niveau le plus bas possible. Le niveau de rayonnement sur Paris est le plus bas niveau existant. Le conseil de quartier est invité à échanger avec les spécialistes de ces questions.